



Ajournement à la réintégration à la nationalité française

Par **malik1963**, le **24/04/2008** à **17:37**

J'ai présenté une demande de nationalité Française le 18/07/2006, ma demande était ajournée en deux ans pour faute de travail.

J'ai vainement cherché du travail mais il s'est avéré très difficile vu mon âge, car la plupart des ssi ou entreprises demande la nationalité Française vu la plupart des missions sont habilités défenses.

J'ai un DEA en informatique obtenu à l'université de Rouen, mariée avec une Française depuis 1992 à 1998, elle m'avait quitté car j'ai contracté un début de tuberculose. J'ajoute cette maladie contractée m'avait écarté de l'Education Nationale car je devrais bénéficier des mesures de réemploi selon la circulaire du 18/07/1997 malgré mes bons rapports d'inspections et principaux d'établissement, cette affaire est en cours devant le Tribunal administratif de Rouen.

Malgré que mon père est de nationalité Française, ancien combattant (lieutenant de l'armée Française, caid civil pendant l'Algérie Française) je vivait avec lui en France (j'ai tous les documents qui prouvent)

Je ne comprends pas pourquoi ayant une culture Française et un diplôme Français et je maîtrise parfaitement la langue, l'octroi de la nationalité m'a été refusé.

Je dois faire un recours avant le 20 mais à Nantes et je souhaiterais que vous m'aidiez. dans cette attente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes salutations les plus respectueuses